

DECISION N° 2020 00057 CEM-GA/S/CEM-ADM/SG DU 20 FEV 2020
PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DE LA VISITE MEDICALE (1^{ère} PHASE) DU
RECRUTEMENT 2019 DES CANDIDATS DES REGIONS DE KAYES, KOULIKORO,
SIKASSO, SEGOU, MOPTI, TOMBOUCTOU, GAO, KIDAL, MENAKA, TAOUDENI ET DU
DISTRICT DE BAMAKO.

LE CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 04-051/P-RM du 23 novembre 2004 portant Organisation Générale de la Défense Nationale ;
- Vu la Loi N° 2017-013 du 12 juin 2017 portant Statut Général des Militaires ;
- Vu la Loi N° 04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major Général des Armées ;
- Vu le Décret N° 2019-0238/P-RM du 24 mars 2019 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées ;
- Vu le Décret N° 2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major Général des Armées ;
- Vu la Décision N° 000014/CEMGA/S-CEM-ADM/SG du 10 janvier 2020 portant proclamation des résultats d'admissibilité des candidats des Régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni au recrutement 2019 ;
- Vu la lettre N°0097/DCSSA/SD-APF du 19 février 2020 relative au résultat de la visite corporelle.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les onze mille neuf cent vingt cinq (11925) candidats au recrutement 2019, dont les noms suivent en annexes, sont déclarés aptes, après la visite corporelle (1^{ère} phase) pour poursuivre la phase de la visite clinique.

Article 2 : Les Chefs d'État-major de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air, de la Garde Nationale, les Directeurs de la Gendarmerie Nationale, du Génie Militaire, de la Direction du Matériel des Hydrocarbures et du Transport des Armées, de la Sécurité Militaire, et de la Direction du Sport Militaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ampliations :

MDAC.....CR
IGAS.....01
Ts S/CEM/EMGA/C/CAB...06
Ts CEM et D.Scès.....26
Arch-Chrono.....02

Le Chef d'Etat-major Général des Armées



Général de Division Abdoulaye COULIBALY
Chevalier de l'ordre National

RESULTATS DE LA VISITE CORPORELLE DU RECRUTEMENT 2019

	ABSENT	APTE	INAPTE	Total général
BAMAKO	3380	6297	1165	10842
GAO	131	294	6	431
KAYES	165	477	174	816
KIDAL	24	38	2	64
KOULIKORO	754	1979	87	2820
MENAKA		1		1
MOPTI	269	558	150	977
SEGOU	487	1099	70	1656
SIKASSO	897	976	260	2133
TAOUDENI	1			1
TOMBOUCTOU	86	206	40	332
Total général	6194	11925	1954	20073

MAY

ETAT NUMERIQUE DES APTES PAR REGION ET PAR ARMEE

Étiquettes de lignes	AT	AA	GNM	DGGN	DGM	DMHTA	DSM	DSMIL	Total général
BAMAKO	450	481	2349	2451	219	120	63	164	6297
KAYES	139	26	134	141	18	17	2		477
KOULIKORO	728	244	359	411	221	14	2		1979
SIKASSO	244	80	309	264	45	30	4		976
SEGOU	280	174	287	282	50	19	7		1099
MOPTI	220	58	120	129	17	11	3		558
TOMBOUCTOU	94	11	46	47	3	4	1		206
GAO	108	23	69	69	7	15	3		294
KIDAL	19		13	5			1		38
MENAKA			1						1
Total général	2282	1097	3687	3799	580	230	86	164	11925

CMT